

## 1. Contrôle du pH

Le pH doit être contrôlé 1 fois par semaine et compris entre 7,2 et 7,4 pour que l'eau soit éclatante de pureté.

Si le pH est > 7,4, le diminuer avec **ACTI pH Minus**  
Diluer 150g de pH Minus poudre pour 10m<sup>3</sup>  
d'eau dans un récipient  
ou 0,1L de pH Minus liquide pour 10m<sup>3</sup> d'eau  
devant les refoulements  
Doublé le dosage pour une eau alcaline (TAC>15°f)

Si le pH est < 7,2 l'augmenter avec **ACTI pH Plus**  
Diluer 150g de pH Plus poudre pour  
10m<sup>3</sup> d'eau dans un récipient  
ou 0,1L de pH Plus liquide pour  
10m<sup>3</sup> d'eau directement  
devant les refoulements  
Doublé le dosage pour une eau  
alcaline (TAC>15°f)

**Attention:** Effectuer le dosage en l'absence IMPERATIVE de baigneurs. Procéder par tranches de 0,2 unités de pH espacées de 2 heures.

## 2. Contrôle du chlore

Pour que votre eau soit désinfectée, mais surtout désinfectante, placer un galet de **ACTI Multifonction 5 en 1 en 250g** pour 25m<sup>3</sup> d'eau dans votre skimmer ou dans votre station de dosage.

Contrôler 1 fois par semaine le taux résiduel de chlore. Il ne doit jamais être inférieur à 0,5 mg/L. Il convient de le maintenir entre 1,5 et 2 mg/L. La consommation journalière proche de 4 g par m<sup>3</sup> augmente en fonction de la fréquentation, l'ensoleillement et l'agitation.

**Important :** Contrôler chaque mois la teneur en stabilisant qui doit être inférieure à 75 mg/L.

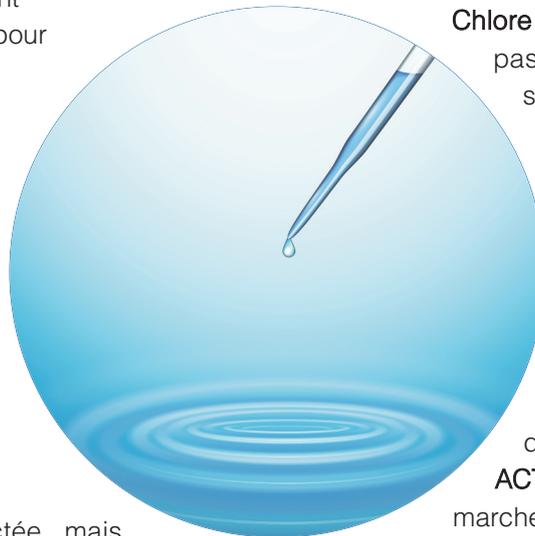
ACTI pH Minus : **ACT-500-0574**  
ACTI pH Plus : **ACT-500-7018**  
ACTI Multifonctions 5 en 1 : **ACT-500-0090**  
ACTI Chlore Choc pastille : **ACT-500-0127**  
ACTI Anti-algues triple action : **ACT-500-7079**  
ACTI Net'Bord gel : **ACT-500-0577**



## 3. Traitement Chlore Choc

En cas d'eau verdissante ou trouble, ou d'un défaut de traitement, effectuer un traitement choc avec **ACTI Chlore Choc pastille** à raison de 7 à 10 pastilles pour 10 m<sup>3</sup> d'eau, dans les skimmers, la filtration en marche forcée.

**Attention :** Effectuer le dosage en l'absence IMPERATIVE de baigneurs.



## 4. Traitement anti-algues

Pour prévenir le développement d'algues, toujours désagréable, utiliser **ACTI Anti-algues triple action**. Filtration en marche, verser directement le traitement dans le bassin : 1L pour 50 m<sup>3</sup> au démarrage de la saison, puis 1/2L pour 10 m<sup>3</sup> chaque semaine.

**Attention :** Effectuer le dosage en l'absence IMPERATIVE de baigneurs.

## 5. Nettoyage de la ligne d'eau

Pour que votre ligne d'eau soit irréprochable et pour désagréger les dépôts gras et le tartre, utiliser **ACTI Net'Bord gel**. Pour cela:

- Humidifier les surfaces à traiter
- Employer ACTI Net'Bord avec une éponge
- Laisser agir 10 minutes
- Rincer abondamment avec l'eau du bassin
- Recommencer si les tâches sont tenaces